



MAIRIE
de
SAINT JUST D'AVRAY
69870

Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 15 décembre 2010

Présents:

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOUJAT, Geneviève FERRAND, Annie CORGIER, Stéphane CORGIER, Odile DOUCET, Maryline DUBOST, Alain GUILLET LOMA, Olivier LACROIX, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, René SALEMBIER.

Absente : Christelle GATHIER

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil municipal de ce mercredi 15 décembre 2010 avait pour ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2010,
- ⇒ Désignation des membres élus du C.C.A.S,
- ⇒ Indemnité de conseil du trésorier public
- ⇒ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Chouette cantine »
- ⇒ Décision modificative n°2 : transfert de crédits sur le compte remboursement des cautions
- ⇒ Questions diverses

1/ Désignation des membres élus du C.C.A.S

Monsieur le maire expose que suite au souhait de M. Franck RONZON de démissionner de sa fonction de membre de CCAS et conformément au décret relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS doit être élu par le conseil municipal au scrutin de liste.

Une seule liste de candidats a été présentée : Mme Geneviève FERRAND, Mme Catherine MOUCAUD, Mme Annie CORGIER et Mme Odile DOUCET.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la liste ainsi présentée

- Mmes FERRAND, MOUCAUD, CORGIER, et DOUCET, conseillères municipales, sont donc proclamées élues au conseil d'administration du C.C.A.S de Saint-Just-d'Avray

2/ Indemnité de conseil du trésorier public

Monsieur le maire expose que, outre les prestations de caractère obligatoire qui résulte de leur fonction de comptable principal des communes, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour fixer le taux affecté à l'indemnité à chaque changement de comptable du trésor.

En cette année 2010, trois comptables se sont succédés à la Trésorerie de Lamure s/ Azergues :

- Monsieur Bauer,
- Madame Oussal,
- Madame Bertholet,

Monsieur le maire propose de leur affecter à chacun un taux d'indemnité de 100 % au prorata de leur temps de présence sur l'année 2010.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (14 voix sur 14) de fixer le taux de leur indemnité à 100%.

3/ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Chouette cantine »

Le détail du calcul de la subvention ayant été distribué à chaque conseiller, Monsieur le maire expose que la fréquentation de la cantine a augmenté en 2010.

Par conséquent, il convient non seulement de régulariser la subvention basée sur la prévision versée pour la première période mais également de verser la provision jusqu'à mars 2011 soit un montant total de 1922 euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du calcul de la subvention, décide d'approuver à l'unanimité le montant de la subvention. (13 voix pour sur 13, Mme Annie Corgier, membre du bureau, n'a pas participé au vote.

4/ Décision modificative n°2 : transfert de crédit poste dépôts et cautionnements reçus

Suite aux départs de locataires de différents logements communaux, la somme préalablement budgétisée à l'article 165 « dépôts et cautionnements reçus » est insuffisante. La commune a en effet dû rembourser plusieurs dépôts de garanties d'un montant total de 616,35 €. Parallèlement, la somme de 1645,16€ a par ailleurs été encaissée en recettes sur le même compte « dépôts et cautionnements reçus ».

Dès lors il convient de procéder à un ajustement du budget. 300 € de recette seront basculés sur les dépenses.

Article	libellé	DEPENSES d'investissement	RECETTES d'investissement
165	dépôts et cautionnements reçus	300	
165	dépôts et cautionnements reçus		300

Le conseil municipal approuve la modification à l'unanimité (13voix sur 13)

5/ Questions diverses

⇒ Le bulletin municipal a été porté chez l'imprimeur et sera disponible à partir de mi-janvier.

⇒ Secrétariat de mairie: Madame Carole LONGET s'étant présentée pour le remplacement d'un congé maternité. Elle a commencé sa formation en binôme avec l'actuelle secrétaire. Elle aura un contrat à durée déterminée de 4 mois à partir du 3 janvier.

⇒ Les Vœux du maire se tiendront le dimanche 9 janvier à 11h30, avec le forum des associations qui débutera à partir de 10h.

⇒ Salle des fêtes : le chauffage de la petite salle a été réparé, et la résistance du four changée.

Une demande de devis pour l'installation d'une parabole au niveau des logements communaux du Fond du bourg a été effectuée.

A la boulangerie, une fenêtre du logement sera changée suite à un problème de condensation.

A l'auberge des Sapins, une demande de devis a été effectuée pour le traitement de la charpente.

⇒ Mme Geneviève FERRAND fait part au conseil de l'abandon par la Farandole de l'organisation du centre de loisirs du mois de juillet. Une réunion de tous les parents concernés est proposée.

⇒ Un devis pour l'installation de plans d'évacuation pour chaque bâtiment public a été réalisé par SICLI pour un montant total de 959,95€ HT.

⇒ L'association « les bâtisseurs de l'an Mil », recherche un site forestier d'au moins 15 hectares pour leur projet de reconstitution d'un village médiéval.

⇒ L'action « café en fête » se déroule actuellement (pour plus d'infos, consulter le panneau d'affichage).

⇒ Accessibilité voirie : le cabinet, chargé d'établir le diagnostic, a rendu son rapport concernant la commune. M. Stéphane CORGIER a présenté le compte-rendu, en

soulignant qu'il n'y a pas d'urgence absolue au niveau de la mise en conformité de la voirie communale.

⇒ SYDER : La commune a reçu un nouveau devis concernant les travaux de renforcement de la ligne du Billet, annulant et remplaçant le précédent, accepté par la municipalité. Le nouveau devis annonce un coût des travaux bien plus important que le précédent. Le conseil municipal, surpris par le procédé, demande un rendez-vous avec le syndicat pour faire le point sur ce dossier.

⇒ Transports du Rhône : pour des renseignements, il convient de s'adresser à Mme Geneviève FERRAND ou M. Alain GUILLET-LOMA.

⇒ Pour le déneigement, il est demandé de ne pas appeler les employés communaux à leur domicile.

⇒ Le nettoyage du talus du terrain de foot sera assuré dans le cadre des contrats de rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Catherine MOUCAUD
Secrétaire de séance

Sylvain KASPRZYK
Maire